

La lutte contre la pauvreté des enfants, un chantier oublié

Si des politiques publiques existent pour réduire la pauvreté au sein de la société française en général, peu est actuellement fait pour venir à bout de la pauvreté des enfants. Dans un rapport dédié à ce sujet, le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge émet quelques préconisations.

Améliorer l'accès des enfants à l'alimentation et la médecine scolaire

Ne pas laisser les enfants grandir dans la pauvreté, tel est le mot d'ordre du dernier rapport du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge intitulé « Lutter contre la pauvreté des familles et des enfants ». Car un enfant qui vit dans la pauvreté voit ses futures chances de réussite considérablement diminuées comparé à un enfant qui grandit sans être dans le besoin.

Pour lutter contre la pauvreté des enfants, l'institution préconise la mise en place d'un droit à la cantine pour tous. À noter qu'elle n'accueille actuellement que 7 enfants scolarisés sur 10. Il convient également de « lutter contre les refus discriminatoires d'inscription à la cantine et/ou l'application de tarifs prohibitifs « non résidents » à des enfants vivant pourtant sur la commune », mais aussi moduler les tarifs pour réduire le taux d'effort pour les familles pauvres. Afin de limiter le renoncement aux soins des enfants issus de familles pauvres, l'institution recommande de généraliser le tiers payant, de renforcer le service social et la médecine scolaire dans les écoles primaires, les collèges et les lycées.

Insécurité alimentaire, fracture numérique, stigmatisation : autant de problèmes à résoudre !

Et puisque la pauvreté d'un enfant est la conséquence directe de la pauvreté des parents, des pistes plus générales trouvent aussi leur place parmi les mesures évoquées. Le Haut Conseil préconise ainsi le développement de « politiques spécifiques en matière d'accès à l'emploi » et le renforcement de la lutte contre l'insécurité alimentaire (établir des plans alimentaires territoriaux et développer les épiceries sociales, les tables ouvertes etc.). Afin de diminuer le non-recours aux prestations sociales, l'institution recommande de maintenir les lieux physiques d'accès aux droits, les personnes pauvres étant particulièrement mal à l'aise face à la réalisation de démarches seules face à un ordinateur. Et pour mettre tous les citoyens sur un pied d'égalité face aux démarches administratives, la mise en place d'un droit à la domiciliation (pour les personnes n'ayant pas d'adresse postale) est recommandée. Enfin, selon l'institution, il convient par ailleurs de poursuivre la simplification des démarches administratives, en particulier améliorer la prévisibilité des minima sociaux versés.

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge préconise enfin de changer le regard des institutions sur les personnes touchées par la pauvreté pour aller dans le sens d'un accompagnement plus compréhensif. Les auteurs du rapport pointent « une perte de confiance dans les institutions » chez beaucoup de familles, ainsi qu'un sentiment qu'en examinant leur dossier, les institutions cherchent davantage l'abus ou la fraude et non pas à comprendre la réalité de leur situation et à les soutenir.